



## Signature de CDI suite à 3 CDD.

Par **Fynxlyne**, le 11/10/2011 à 20:28

Bonjour,

J'ai signé un 1er CDD à temps partiel du 26/04/2011 au 31/05/2011. Ensuite un avenant renouvellement CDD à temps partiel du 01/06/2011 au 31/07/2011. Puis un CDD a temps complet du 01/08/2011 au 31/10/2011. J'arrive bientôt à la fin de mon 3ème contrat, on m'a parlé d'un CDI mais encore rien n'est signé. Si je venais à signer ce contrat (ce que je souhaite) la période d'essai est-elle nulle vu que j'ai déjà plus de 6 mois d'ancienneté? Si c'est le cas, est-ce que cela doit être préciser sur le contrat avant signature ou la durée de la période d'essai est automatique réduite par l'ancienneté? Je n'aimerais pas signé un CDI avec encore 3 mois d'essai qui se termineraient après les fêtes de Noël donc période plus calme et qu'on ne me garde pas au final. Le poste est le même sur chaque contrat, et le motif est surcroît de travail.

Je vous remercie d'avance pour votre aide et vos conseils.

Par **P.M.**, le 11/10/2011 à 21:03

Bonjour,

Puisque c'est pour le même poste de travail, la période en CDD est déduite ou se substitue à la période d'essai et toute autre clause qui figurerait au CDI serait réputée non écrite...

Par **serenyspaye**, le 12/10/2011 à 15:26

A partir du moment où c'est le même poste de travail, ils ne peuvent pas faire mention d'une période d'essai sur le contrat en CDI.

<http://www.serenyspaye.com>